

ANALYSE

Comment l'AN et le Sénat parlent (et ne parlent pas) de l'islamisme

Note d'analyse sémantique

CERIF - Islamisme, islamophobie, frérisme : trois mots, trois mondes

SYNTHÈSE

L'analyse de 184 questions parlementaires posées à l'Assemblée nationale et au Sénat entre le 8 octobre 2024 et le 5 mai 2026 sur l'islamisme révèle un débat profondément asymétrique, tant par les volumes que par les mots employés. Trois termes structurent le clivage : « **islamisme** » (porté par la droite, 60 occurrences), « **islamophobie** » (porté par la gauche, 9 occurrences) et « **frérisme** » (employé par à peu près personne, 2 occurrences sur l'ensemble du corpus). Le terme le plus précis pour désigner l'objet idéologique est aussi celui que les parlementaires emploient le moins.

Quatre manières d'aborder le sujet coexistent : le RN (84 questions) caractérise et demande des mesures ; le bloc présidentiel et la Droite Républicaine suivent les dossiers sans prendre position frontalement ; LFI-NFP (27 questions) concentre 56 % de son corpus sur la défense de personnes, principalement autour du port du calot par des soignantes à la Pitié-Salpêtrière ; socialistes et écologistes mobilisent un vocabulaire institutionnel de la laïcité. Le clivage est confirmé par le vote du **22 janvier 2026** : la résolution portée par la Droite Républicaine demandant l'inscription des Frères musulmans sur la liste européenne des organisations terroristes a été adoptée par **157 voix contre 101**, selon une ligne droite-gauche stricte.

Le silence des ministres est aussi parlant que les questions elles-mêmes : **30 % des questions restent sans réponse**, dont 37 hors délai légal, sur les sujets les plus structurels - interdiction des Frères musulmans, fermeture de l'IESH, financements qataris, nomination d'imams par l'Algérie. Le frérisme, principal défi politico-religieux contemporain pour la République, est traité au Parlement comme objet de marquage partisan plus que comme une question d'intérêt général.

POINTS-CLÉS

Période étudiée : du 8 octobre 2024 au 5 mai 2026, soit 19 mois.

Sur quoi : 184 questions parlementaires posées à l'Assemblée nationale et au Sénat sur l'islamisme, recensées par le CERIF.

Comment : deux lectures complémentaires - quels mots reviennent ensemble dans les questions, et avec quelle tonalité ces mots sont employés.

Pour qui : parlementaires, journalistes, chercheurs, citoyens intéressés par le débat public sur l'islamisme.

Date : 10 mai 2026.

1. À propos de la veille parlementaire du CERIF

Le CERIF tient une **veille parlementaire** : il recense les questions posées par les parlementaires au gouvernement quand elles concernent l'islamisme.

Pour ce compte rendu analytique, on a retenu les **184 questions françaises** (Assemblée nationale et Sénat) posées entre le **8 octobre 2024 et le 5 mai 2026**, soit **19 mois** couvrant la fin de la première année du second quinquennat Macron, la dissolution de juillet 2024 et la nouvelle XVII^e législature, jusqu'au printemps 2026. Pour chaque question, on dispose du titre, du résumé rédigé par les analystes du CERIF, et de l'identité de l'auteur (groupe politique, chambre).

On commence par repérer, pour chaque question, **quels mots apparaissent ensemble**. On compte ensuite tous les duos du corpus et on regarde lesquels reviennent le plus souvent ; on écarte les duos qui reviennent partout (par exemple « question » et « ministre », qui apparaissent dans presque toutes les questions parlementaires) des duos qui reviennent **plus souvent qu'on ne le penserait au hasard** - ceux-là sont vraiment significatifs.

Un parlementaire ne fait pas que poser un sujet : il prend une **position** - il accuse, ou demande une mesure, ou défend quelqu'un, ou demande à voir, ou reste neutre. On la repère en cherchant des mots-marqueurs : par exemple, « dénoncer », « scandale », « dérive » sont des marqueurs d'accusation ; « contrôler », « interdire », « sanctionner » sont des marqueurs de demande d'action ; « discrimination », « stigmatisation » sont des marqueurs de protection.

Nous avons repéré 5 postures/positions :

- **Accusation** : le député dénonce une situation, signale une dérive, alerte le gouvernement (« je m'inquiète », « je dénonce »).
- **Demande d'action** : le député demande au gouvernement de prendre une mesure concrète : contrôler, sanctionner, fermer, interdire, dissoudre, encadrer.

- **Protection** : le député défend une catégorie de personnes qu'il estime menacées par les politiques publiques (en pratique, dans ce corpus, des personnes musulmanes ou perçues comme telles).
- **Information** : le député demande au gouvernement des chiffres, un état des lieux, un bilan, une évaluation.
- **Procédural / neutre** : la question est posée de manière neutre, sans prendre position ni dans un sens ni dans l'autre. Forme typique : « le député interroge le ministre sur... ». C'est le travail de contrôle parlementaire dans sa version la plus dépouillée.

Frérisme, radicalisation, djihadisme : les mots de l'islamisme dans ce rapport

L'islamisme désigne, dans la littérature scientifique, un projet politico-religieux qui s'appuie sur l'islam comme ressource de mobilisation.

Il recouvre plusieurs phénomènes distincts mais analytiquement liés : **le frérisme légaliste** (projet d'islamisation graduelle par la culture, l'école, l'économie, le droit) non violent et producteur d'un terreau cognitif (vision séparée du monde, justification de la violence), **la radicalisation** (processus individuel ou collectif de durcissement idéologique, notamment en milieu carcéral, scolaire ou universitaire), ou encore **le djihadisme** (passage à l'acte violent - attentats, organisations terroristes désignées).

Dans sa collecte, le CERIF ne sépare pas a priori frérisme, radicalisation et djihadisme. Ce choix est délibéré et conforme à l'hypothèse analytique : la frontière entre ces phénomènes est poreuse, et les séparer reviendrait à postuler une étanchéité que les faits démentent.

On peut dire que les questions du corpus se répartissent ainsi : ~110 sur l'islam et le frérisme légaliste pur (doctrine, acteurs, loi CRPR, cultes, halal, universités, mosquée), ~30 sur la radicalisation comme processus, ~10 à 15 sur des passages à l'acte (Mulhouse, Arc de Triomphe, Puget-sur-Argens, Aboubakar Cissé).

2. Les sujets récurrents

Quels sont les sujets qui reviennent le plus, et lesquels sont marginaux ?

L'analyse des 184 questions posées entre octobre 2024 et avril 2026 fait ressortir cinq grands sujets, qui structurent l'essentiel du débat parlementaire :

- **frères musulmans** - 33 questions explicitement consacrées à la confrérie. Le duo est associé à « ministère de l'intérieur », « rapport », « entrisme » : on demande au gouvernement de caractériser et suivre la mouvance.
- **loi CRPR / instruction en famille / autorisation préalable** - 16 à 18 paires de mots autour du dossier de l'instruction à la maison, principal terrain d'application de la loi de 2021 contre le séparatisme.

- **calot / discrimination / soignantes / Pitié-Salpêtrière** - ensemble propre à un seul dossier (le port du calot par des soignantes à l'hôpital public), sur lequel LFI-NFP a déposé une longue série de questions presque identiques.
- **enseignement supérieur / université / antisémitisme** - ensemble post-7 octobre 2023, porté par le bloc présidentiel et la Droite Républicaine.
- **halal / abattage rituel** - duo très spécifique signalant une approche « régulation économique » de l'industrie halal.

3. Les postures adoptées

Sur un même sujet, deux députés peuvent ne pas du tout dire la même chose : l'un dénonce, l'autre demande à voir, un troisième défend les personnes visées. Comment mesurer, au-delà du sujet abordé, la manière dont chaque groupe politique en parle ? C'est le rôle de **l'indicateur de posture**.

Le graphique ci-dessous montre, pour chaque groupe politique français disposant d'au moins quatre questions sur la période d'étude (octobre 2024 - mai 2026), la part de chaque posture dans son corpus. Plus le bloc rouge est large, plus le groupe accuse ; plus le bleu est large, plus il demande des mesures ; plus le violet est large, plus il défend une catégorie de personnes ; etc.

Le débat parlementaire sur l'islamisme est asymétrique non seulement en volume, mais aussi en tonalité. La grille des thèmes ne suffit pas à le voir, la posture dit *comment* on en parle. Et le clivage droite / gauche est très marquant.

Comment lire ce tableau ?

- **RN** : 33 % de **demande d'action (loi, règlement)**, 16 % d'**accusation**, 16 % d'**information**, 32 % de **neutre**. Profil dense : le RN à la fois prend position, dénonce et simplement interroge.
- **EPR** : 61 % de questions **neutres**, 22 % de **demande d'action (loi, règlement)**, 11 % d'**information**. Profil de gouvernement.
- **LFI-NFP** : 56 % de questions de **protection** - la majorité du corpus du groupe est en posture défensive (les politiques publiques sont présentées comme stigmatisant des personnes musulmanes). C'est unique dans le corpus français.

Attention, l'UDR apparaît particulièrement offensif, mais il ne concerne qu'un petit nombre de questions (4).

Les cinq profils, en détail

RN (84 questions)

Profil mixte mais clairement orienté action. Un tiers des questions demandent une mesure concrète (contrôle, dissolution, retrait d'agrément) ; une question sur six accuse

explicitement ; une question sur six demande des chiffres ou un bilan ; un tiers reste sur un ton neutre, sans prise de position. Lecture : un parti qui questionne fortement et propose, et dont l'agenda parlementaire pèse lourd dans l'ensemble du débat.

UDR (4 questions)

Effectif très faible mais profil très tranché : la moitié des questions sont en posture d'accusation. Le groupe joue un rôle de poil à gratter polémique, dans le sillage du RN.

DR - Droite Républicaine (12 questions)

Majoritairement en mode neutre (58 %), avec une touche d'accusation (17 %). Style classique de droite de gouvernement, qui suit les dossiers sans prendre fortement position.

EPR - Bloc présidentiel (18 questions)

Le profil le plus neutre du corpus : 61 % de questions formulées sans prise de position, 22 % en demande d'action concrète, 11 % en demande d'information. C'est la manière de faire d'un groupe de la majorité, qui suit l'action du gouvernement plus qu'il ne lui demande des comptes.

LFI-NFP (27 questions)

Profil unique dans le corpus : 56 % de questions en posture de protection. La grande majorité de ces questions concerne un seul dossier - l'affaire des calots à la Pitié-Salpêtrière - où le groupe dénonce une discrimination supposée à l'encontre de soignantes musulmanes. Hors de ce dossier, la présence du groupe sur les autres facettes de l'islamisme est très faible.

SOC - Socialistes (7 questions)

Profil mixte : 43 % neutre, 29 % protection, 14 % action, 14 % information. Le groupe socialiste tient une position intermédiaire, à mi-chemin entre LFI-NFP (protection des personnes) et EPR (questions neutres).

ECOS - Écologistes (6 questions)

Profil partagé entre demande d'action (50 %) et protection (33 %). Aucune posture d'accusation. Les écologistes interrogent surtout sur les mosquées : à la fois sur leurs financements et sur les fermetures qu'ils estiment relever de la stigmatisation.

NI / UC (4 questions chacun)

Profil quasi-totalement neutre, sans prise de position particulière. Effectifs trop faibles pour conclure.

4. Sujets et vocabulaire propre à chaque groupe politique

Le problème. Au-delà de la posture, est-ce que chaque groupe politique a son propre vocabulaire sur l'islamisme ? Existe-t-il des mots ou des expressions que certains groupes

emploient massivement et que les autres n'emploient quasiment pas ? Si oui, lesquels - et que disent-ils du regard que chaque famille politique porte sur le sujet ?

Les résultats. Sur la période octobre 2024 - mai 2026, on identifie pour chaque groupe les **duos de mots les plus typiques** : ceux qui apparaissent souvent chez ce groupe et peu ou pas ailleurs. Le graphique ci-dessous récapitule, pour les quatre principaux groupes, leurs duos les plus typiques (mesurés statistiquement), et les sections qui suivent illustrent ce vocabulaire avec des extraits réels du corpus.

Les sections suivantes détaillent, groupe par groupe, le vocabulaire observé et le confrontent à des **extraits réels** du corpus.

4.1 RN - la signature « islamiste »

Le RN est le seul groupe à mobiliser explicitement les mots « **islamiste** », « **frères musulmans** » et « **entrisme** » dans des duos très spécifiques. Le triptyque **islamiste / laïcité / frères musulmans** apparaît 9 fois dans son corpus et 0 fois ailleurs. C'est, statistiquement, la signature la plus distinctive de tout le corpus parlementaire français étudié.

« Lutte contre l'islam radical »

Théo Bernhardt - 08/05/2025

Le député interroge le gouvernement sur la distribution massive de tracts islamistes en Alsace lors du lundi de Pâques, financée selon lui par l'Arabie saoudite. Il réclame la publication du rapport sur l'entrisme des Frères musulmans en France et demande leur inscription sur la liste des organisations terroristes, à l'instar de la Jordanie.

« Risque d'entrisme islamiste dans l'enseignement supérieur »

Yoann Gillet - 05/05/2026

Le député Yoann Gillet interpelle le ministre de l'enseignement supérieur sur l'élection d'un représentant des Étudiants musulmans de France au CNOUS, organisation décrite comme frériste par les services de renseignement. Il demande une enquête sur les EMF, une charte de laïcité conditionnant les élections étudiantes et l'interdiction des structures liées aux Frères musulmans.

« Marseille : état des lieux de la radicalisation islamiste »

Monique Griseti - 18/11/2025

La députée interroge le ministère de l'intérieur sur la radicalisation dans les mosquées marseillaises, citant un rapport ministériel sur l'entrisme des Frères musulmans et des chiffres de presse selon lesquels près de la moitié des mosquées officielles seraient radicalisées. Elle demande un état des lieux, le bilan des fermetures administratives et propose une commission parlementaire dédiée.

4.2 LFI-NFP - un seul dossier, démultiplié

LFI-NFP présente la signature la plus **centrée sur un seul dossier** du corpus. Ses dix duos les plus typiques tournent tous autour du même dossier : le port du calot par des soignantes au CHU de la Pitié-Salpêtrière. Les duos **calot / discrimination**, **calot / soignantes**,

musulman / soignantes apparaissent 14 fois chacun dans le corpus du groupe et 0 fois ailleurs. Sur les 27 questions de LFI-NFP, plus de la moitié concernent ce seul dossier. Hors de ce dossier, la présence sémantique du groupe sur les autres aspects de l'islamisme (doctrine, acteurs, financement, universités) est marginale.

« Licenciement d'une infirmière pour port du calot à l'hôpital public »

Carlos Martens Bilongo - 30/12/2025

Question alertant sur le licenciement d'une infirmière à la Pitié-Salpêtrière pour port d'un calot, présenté comme une coiffe professionnelle courante. Le député dénonce une discrimination ciblant des soignantes musulmanes et interroge la ministre sur l'application du principe de neutralité dans les hôpitaux publics.

« Islamophobie à l'hôpital de la Pitié-Salpêtrière »

Nadège Abomangoli - 23/12/2025

La députée dénonce le licenciement d'une infirmière à la Pitié-Salpêtrière pour port d'un calot, couvre-chef courant en milieu hospitalier. Elle y voit une discrimination ciblant des soignantes musulmanes ou perçues comme telles, et interroge la ministre sur la compatibilité de ces sanctions avec le principe constitutionnel d'égalité et la jurisprudence du Conseil d'État sur la neutralité.

« Discrimination islamophobe à l'hôpital public »

Mathilde Panot - 23/12/2025

Question dénonçant le licenciement d'une infirmière à la Pitié-Salpêtrière pour port d'un calot, présenté comme une discrimination ciblant les soignantes musulmanes. L'auteure argue que ce couvre-chef hospitalier courant ne constitue pas un signe religieux ostensible et invoque le principe d'égalité devant la loi.

4.3 EPR - l'antisémitisme universitaire

Le bloc présidentiel concentre ses duos spécifiques autour d'un ensemble cohérent : **antisémitisme / université / enseignement supérieur**. C'est l'un des centres d'attention les plus nets du groupe, dans un contexte marqué par les mouvements pro-palestiniens à l'université après le 7 octobre 2023. Les duos « antisémitisme / supérieur » et « antisémitisme / université » présentent un score de typicité supérieur à 100 - sur ce thème, le groupe parle presque seul.

« Montée préoccupante de l'antisémitisme dans l'enseignement supérieur »

Caroline Yadan - 19/11/2024

La députée Caroline Yadan interpelle le ministre de l'enseignement supérieur sur la recrudescence de l'antisémitisme dans les universités et grandes écoles depuis octobre 2023. Elle cite des incidents à Sciences Po Paris et Strasbourg, et invoque le principe de laïcité du service public universitaire pour réclamer des mesures fermes.

« Interruption d'une enquête sur l'antisémitisme à l'université »

Constance Le Grip - 16/12/2025

Une députée interroge le ministre de l'enseignement supérieur sur l'interruption d'une enquête du Cevipof et de l'Ifop visant à mesurer l'antisémitisme dans les universités. Lancée après la recrudescence des actes antisémites post-7 octobre 2023, l'enquête a été suspendue après le refus de France Universités de diffuser le questionnaire auprès des établissements.

« Professeur suspecté d'antisémitisme à l'université Lyon 2 »

Caroline Yadan - 04/12/2025

Question sur un enseignant de Lyon 2 soupçonné d'antisémitisme, ayant diffusé une liste de personnalités à boycotter et une caricature antisémite. La députée dénonce un climat plus large dans cette université, citant l'accueil d'une cadre du FPLP et des intimidations, et interroge le gouvernement sur les mesures pour garantir un cadre républicain et laïc dans l'enseignement supérieur.

4.4 DR - désigner la responsabilité d'LFI

La Droite Républicaine se distingue par un duo très politique : **CCIF / Hamas**, **CCIF / LFI**, **CCIF / Assemblée nationale**. Ces duos renvoient à des questions qui dénoncent les liens supposés entre des élus de La France insoumise et le Comité contre l'islamophobie en Europe (héritier du CCIF dissous en 2020). Autrement dit : la DR utilise une partie de ses questions pour renvoyer le frérisme à la responsabilité d'un autre groupe parlementaire - un usage politique du débat. La DR partage par ailleurs avec EPR l'attention à l'antisémitisme universitaire.

« Résolution demandant la libération de Boualem Sansal »

Sylvie Bonnet - 08/05/2025

Débat à l'Assemblée nationale sur la résolution exigeant la libération de Boualem Sansal, détenu en Algérie. La députée Sylvie Bonnet critique LFI pour son opposition au texte et dénonce la proximité de certains élus avec le CCIF dissous pour propagande islamiste, ainsi que des positions jugées complaisantes envers le Hamas et l'islamisme.

« Attitude du groupe LFI à l'Assemblée nationale »

PA842117 - 13/03/2025

Le député Jeanbrun (DR) interpelle le gouvernement sur les prises de position de LFI, dénonçant des liens présumés avec l'islamisme radical, l'organisation d'une table ronde avec le Collectif contre l'islamophobie en Europe - qu'il présente comme un avatar du CCIF dissous en 2020 - et des propos qualifiés d'apologie du terrorisme du Hamas.

« Plan de paix à Gaza »

Michel Barnier - 16/10/2025

Question portant sur le plan de paix à Gaza après le retour des otages. Michel Barnier interroge le Premier ministre sur la participation de la France à la reconstruction, le démantèlement du Hamas, la solution à deux États et la montée des actes antisémites en France depuis le 7 octobre 2023.

4.5 Socialistes et Écologistes - laïcité institutionnelle et mosquées

Le groupe socialiste mobilise un vocabulaire d'inspiration laïque-républicaine classique : **laïcité / politique, atteintes / laïcité, CRPR / laïcité**. La laïcité y est traitée comme un principe à défendre par des outils institutionnels (comité interministériel, défenseur de la laïcité, formation des agents). Le mode est régulateur et institutionnel, distinct de la posture protectrice de LFI-NFP.

« Anniversaire de la loi de 1905 »

Jérôme Guedj - 10/12/2025

À l'occasion des 120 ans de la loi de 1905, le député Guedj interroge le gouvernement sur la politique publique de laïcité : réunion du comité interministériel, formation des fonctionnaires, sanctions pénales contre les atteintes à la laïcité, et lutte contre l'islamisme qui s'y oppose.

« Nécessité d'une politique publique de la laïcité »

Jérôme Guedj - 02/12/2025

Le député Guedj interpelle le Premier ministre à l'occasion des 120 ans de la loi de 1905, déplorant l'absence de politique publique structurée en matière de laïcité. Il propose plusieurs mesures : constitutionnalisation du principe, création d'un Défenseur de la laïcité, formation obligatoire des agents publics et réactivation du comité interministériel.

« Absence de réunion du comité interministériel de la laïcité »

Jérôme Guedj - 07/01/2025

Le député Guedj interpelle le gouvernement sur l'inactivité du comité interministériel de la laïcité, créé en 2021 mais jamais réuni depuis décembre de cette année-là. Le ministère de l'intérieur annonce une convocation prévue en 2025 pour les 120 ans de la loi de 1905, avec bilan des 17 000 référents laïcité déployés.

Les Écologistes ont une signature très ciblée sur la **mosquée** : les duos **intérieur / mosquée, dénonce / mosquée, interpelle / mosquée** indiquent un investissement particulier sur les fermetures et perquisitions de lieux de culte contestées par le groupe.

« Site internet Mafrance.app »

Sabrina Sebaihi - 22/01/2026

Question sur le site Mafrance.app, qui cartographie mosquées, quartiers populaires et populations musulmanes. La députée dénonce un fichage ethnique et religieux s'inscrivant dans un contexte de violences islamophobes et racistes, et interpelle le ministre de l'intérieur sur les mesures à prendre.

« Attentat terroriste à Puget-sur-Argens »

Steevy Gustave - 04/06/2025

Question au gouvernement après le meurtre à caractère raciste et antimusulman de Puget-sur-Argens. Le député interpelle le ministre de l'intérieur sur la montée des crimes haineux visant des musulmans, citant plusieurs attaques récentes dont une dans une mosquée du Gard. Le ministre reconnaît la qualification terroriste et raciste du crime.

« Assassinat d'Aboubakar Cissé »

Sabrina Sebaihi - 30/04/2025

Question au gouvernement portant sur l'assassinat d'Aboubakar Cissé, poignardé dans une mosquée à La Grand-Combe. La députée dénonce la réaction tardive du ministre de l'intérieur, son discours jugé stigmatisant envers les musulmans, et demande sa démission.

4.6 Le cas particulier du mot « islamophobie »

Le problème. Un mot - un seul - résume à lui seul l'asymétrie du débat parlementaire français sur l'islamisme : **islamophobie**. Il n'est pas neutre. Selon qu'on l'emploie, qu'on le récuse, ou qu'on le contourne, on adopte un cadre d'analyse radicalement différent. Comment se distribue son usage entre les groupes politiques ?

Les résultats. Sur les 184 questions parlementaires françaises de la période, le mot « islamophobie » (ou ses dérivés : islamophobe, islamophobes) apparaît dans **9 questions seulement**, presque toutes émanant de la gauche :

Groupe	Fréquence	Contexte d'emploi
LFI-NFP	6 questions sur 27 (22 %)	principal usager du mot ; questions souvent organisées autour du dossier des calots à la Pitié-Salpêtrière (« discrimination islamophobe à l'hôpital public », « surveillance islamophobe à la RATP »).
ECOS - Écologistes	1 question sur 6	« contexte de violences islamophobes et racistes » dans une question sur les fichages associatifs.
SOC - Socialistes	1 question sur 7	qualifie un meurtre commis dans une mosquée comme « crime islamophobe ».
DR - Droite Républicaine	1 question sur 12	usage en sens inverse : la députée DR reproche à LFI une « table ronde avec le Collectif contre l'islamophobie en Europe » qu'elle décrit comme un héritier du CCIF dissous. Ici, le mot est cité - pas adopté.

À l'inverse, **aucune des 84 questions du RN** n'emploie le mot « islamophobie ». Aucune des 18 questions du bloc présidentiel (EPR), aucune des 12 questions de la Droite Républicaine en dehors du cas cité, aucune des 4 questions de l'UDR. Le mot est donc utilisé **quasi exclusivement par la gauche**, et plus précisément à 70 % par le seul groupe LFI-NFP.

Le miroir inverse est tout aussi parlant. Le mot « **islamiste** » (et ses dérivés islamisme, islamistes) apparaît dans 60 questions du corpus français, dont **43 portées par le RN**, 5 par la Droite Républicaine et 4 par l'UDR. La gauche ne l'emploie quasiment pas (2 questions SOC, aucune LFI-NFP). On observe ainsi un **partage lexical net** : la droite (toutes nuances confondues) parle d'islamisme ; la gauche, quand elle aborde ces sujets, parle d'islamophobie.

Et le mot « frérisme » ?

Sur les 184 questions parlementaires françaises de la période, le mot « **frérisme** » (ou « frériste / fréristes ») n'apparaît **que deux fois** : dans une question du député RN Daniel Grenon sur la situation au CNRS, qui mentionne « les travaux sur l'islamisme et les réseaux fréristes » (novembre 2024), et dans une question du député RN Yoann Gillet sur l'élection d'un représentant des Étudiants musulmans de France au CNOUS, organisation « décrite comme frériste par les services de renseignement » (mai 2026).

Quant à elle l'expression « **frères musulmans** » apparaît **33 fois dans le même corpus**, et sa distribution est elle aussi très politiquement orientée - mais selon une logique différente de celle d'« islamophobie ».

Voici qui l'emploie :

Groupe	Fréquence	Contexte d'emploi
RN	23 questions sur 88 (26 %)	principal usager de l'expression : caractérisation explicite de la confrérie comme sujet d'enquête, demande de rapport, de fermeture, d'interdiction.
EPR	3 questions sur 18 (17 %)	usage discret mais notable : interroge le gouvernement sur les rapports officiels et la suite donnée aux enquêtes administratives.
UC	2 questions sur 4	Sénat - interrogations sur les structures associatives liées à la confrérie.
DR	1 question sur 12	usage marginal, malgré le profil de droite de gouvernement du groupe.
LR	1 question sur 2	Sénat.
LFI-NFP	1 question sur 27 (4 %)	seule occurrence à gauche - et il s'agit précisément d'une question critique de la commission d'enquête sur les « dérives islamo-gauchistes » (8 octobre 2024), où l'expression est citée pour être contestée. Aucune question de LFI-NFP ne mobilise « frères musulmans » comme objet d'enquête.

Dix groupes politiques n'utilisent pas durant la période étudiée la désignation « frères musulmans » : ECOS, SOC, HOR, DEM, UDR, UDDPLR, GDR, RDPI, RDSE, CRCE-K. Autrement dit, ni les écologistes, ni les socialistes, ni les centristes, ni la droite radicale UDR, ni aucun des petits groupes sénatoriaux n'évoquent la mouvance frériste sous son nom historique. L'objet est laissé essentiellement au RN qui en fait un thème politique, et marginalement à l'EPR et à quelques sénateurs centristes.

Le débat parlementaire français se distribue donc, pour désigner son objet, autour de **trois mots** qui ne pèsent pas du même poids :

- « **islamisme** » - porté par la droite (RN, DR, UDR), 60 occurrences.
- « **islamophobie** » - porté par la gauche (LFI-NFP, ECOS, SOC), 9 occurrences.
- « **frérisme** » - porté par à peu près personne, 2 occurrences sur 184 questions.

Le terme **le plus précis** pour désigner l'objet idéologique - « **frérisme** », qui distingue le projet politique de la confrérie historique et qui le sépare du djihadisme insurrectionnel - est aussi celui que les parlementaires emploient **le moins**.

Ils préfèrent des métonymies plus accessibles mais moins exactes : « frères musulmans » (qui désigne la confrérie d'origine et non sa déclinaison contemporaine européenne) ou « islamisme » (qui amalgame frérisme légaliste et djihadisme insurrectionnel). Le travail terminologique pour installer le mot « frérisme » dans le langage public n'a pas encore trouvé son relais parlementaire.

Pourquoi c'est important. Le choix entre « islamisme », « islamophobie » et « frérisme » n'est pas un détail de vocabulaire dans la mesure où il oriente la posture (accusation vs protection vs analyse), il détermine quels acteurs sont mis en cause (mouvances militantes vs administrations publiques vs réseaux fréristes spécifiquement identifiés), et il appelle des politiques opposées (encadrement vs lutte contre les discriminations vs caractérisation doctrinale). C'est pourquoi un débat parlementaire sur l'islamisme qui n'expliciterait pas ce partage lexical resterait largement un dialogue de sourds.

5. Quatre manières d'aborder l'islamisme à l'Assemblée et au Sénat

En croisant la posture (chapitre 3) et le vocabulaire propre à chaque groupe (chapitre 4), sur l'ensemble des 184 questions de la période octobre 2024 - mai 2026, on obtient quatre grandes **manières d'aborder le sujet** :

Manière	Groupes principaux	Vocabulaire et tonalité
Manière 1 - Caractériser et nommer	RN, UDR	On utilise les mots « islamiste », « frères musulmans », « entrisme », « infiltration », « dérive ». On accuse, on alerte, on demande des mesures (interdiction, dissolution, retrait d'agrément). C'est la manière qui investit le plus la caractérisation du phénomène lui-même.
Manière 2 - Suivre et contrôler	EPR, DR, NI	Vocabulaire neutre (« interroge », « précise », « envisage »), centré sur l'instruction en famille, la loi CRPR, l'autorisation préalable, les bilans.

Manière	Groupes principaux	Vocabulaire et tonalité
		La manière est celle d'un groupe de gouvernement : on ne demande pas de comptes, on demande à voir.
Manière 3 - Défendre des personnes	LFI-NFP, ECOS (en partie), SOC (en partie)	Vocabulaire de la discrimination, de la stigmatisation, du ciblage, des droits, des atteintes. On centre le discours sur des cas individuels (calots, perquisitions, surveillance) plutôt que sur les structures. L'islamisme n'est pas l'objet du discours : l'objet, c'est la défense de personnes musulmanes contre des dispositifs jugés stigmatisants.
Manière 4 - Défendre la laïcité	SOC, HOR, EPR (en partie)	Vocabulaire institutionnel : « principe », « atteintes », « comité interministériel », « loi de 1905 », « signalements ». On demande la réactivation des dispositifs de défense de la laïcité, sans cibler explicitement le frérisme. Mode classique d'une laïcité d'État.

6. Le silence des ministres : qui obtient des réponses, qui n'en obtient pas ?

Le problème. Une question parlementaire n'est pas seulement un acte d'expression : elle est un acte de contrôle. Le règlement prévoit que le gouvernement réponde aux questions écrites dans un délai de **deux mois** (article 135 du Règlement de l'Assemblée nationale), prolongeable d'un mois supplémentaire en cas de demande d'éléments complémentaires - soit **trois à quatre mois maximum**. Au-delà, l'absence de réponse devient signifiante. Quand un ministre laisse une question hors délai sans y répondre, il signale, **par son silence même**, la place qu'il accorde à la question. Examiner qui obtient des réponses, à quel rythme, et qui reste sans réponse permet donc de mesurer le degré de prise en considération politique du problème.

Les résultats. Sur les 184 questions parlementaires françaises de la période, 128 ont reçu une réponse (**70 %**) et 56 sont toujours en attente (**30 %**). Mais toutes les attentes n'ont pas la même valeur : il faut distinguer celles qui restent dans le délai légal des autres.

Comment lire le délai d'attente ?

- **Moins de 2 mois (≤ 60 jours) :** délai normal, l'attente n'a pas de signification particulière. 8 des 52 questions en attente sont dans ce cas.

- **Entre 2 et 4 mois (60 à 120 jours)** : la question a dépassé le délai de droit commun mais reste dans la fenêtre d'extension prévue par le Règlement. 11 questions.
- **Plus de 4 mois (> 120 jours)** : la question est hors délai légal. Le silence est désormais signifiant. **37 questions sont dans ce cas, soit 20 % de l'ensemble du corpus.**
- **Plus de 6 mois (> 180 jours)** : silence prolongé. 18 questions.
- **Plus d'un an (> 365 jours)** : silence chronique. 9 questions.

La répartition par famille politique fait apparaître des contrastes très marqués :

Famille politique	N	Répondues	Attente ≤ 2 mois	Attente 2 à 4 mois	Hors délai (> 4 mois)	Taux réponse
Droite nationale	92	65	6	7	14	71 %
Droite conservatrice	14	13	-	1	-	93 %
Centre / macronistes	32	26	1	1	4	81 %
Gauche	42	22	-	1	19	52 %
Non inscrits	4	2	1	1	-	50 %
Total	184	128	8	11	37	70 %

Lecture. Le taux global de réponse varie de **93 % pour la Droite Républicaine à 52 % pour la gauche**. Le centre macroniste obtient 81 % de réponses, la droite nationale 74 %. Mais ce taux brut masque la diversité des situations. Une fois ventilées par ancienneté, les attentes prennent un sens très différent :

- **Droite Républicaine et non-inscrits** : la quasi-totalité de leurs questions ont reçu une réponse, et le peu qui reste en attente est dans le délai légal normal. Pas de silence à signaler.
- **Centre macroniste (EPR)** : 3 questions en attente sur 18, dont 2 hors délai depuis plus de 4 mois. Discret mais significatif - la plus ancienne attend depuis 523 jours (sur le Qatar).
- **Gauche (LFI-NFP)** : 19 questions en attente sur 27 (70 %). **Toutes sont au-delà des deux mois**, et 18 sur 19 sont au-delà des quatre mois (hors délai légal). C'est l'effet conjugué du calendrier (14 questions sur les calots ont été déposées le 23 décembre 2025) et du temps écoulé : à la date du 10 mai 2026, ces questions attendent depuis plus de quatre mois et ont franchi le seuil légal. Le silence n'est plus seulement un retard récent, il devient effectivement structurel.
- **Droite nationale (RN + UDR)** : 27 questions en attente sur 92. **14 d'entre elles sont hors délai (> 4 mois), et 10 attendent depuis plus de 6 mois.** Cinq questions de la droite nationale attendent une réponse depuis plus d'un an - sur des sujets structurants du

frérisme : interdiction des Frères musulmans, fermeture de l'IESH, nomination d'imams par l'Algérie, infiltration de la protection de l'enfance. Là, le silence est manifestement structurel.

Le ministère de l'Intérieur est de loin le plus silencieux

Sur les 56 questions en attente, 19 sont adressées au ministère de l'Intérieur - soit environ un tiers des silences. Viennent ensuite la Santé (10 questions, principalement le dossier calots) et l'Éducation nationale (5). L'Intérieur étant aussi le ministère le plus sollicité c'est lui qui concentre les silences.

Cinq questions structurelles sans réponse depuis plus d'un an

Voici cinq des plus anciennes questions encore en attente, toutes liées au frérisme et toutes sans réponse depuis plus d'un an :

- **[LFI-NFP, 8 oct. 2024]** « Question sur la commission d'enquête sur les dérives islamogauchistes » - adressée au ministère de l'Enseignement supérieur - 579 jours sans réponse.
- **[LFI-NFP, 22 oct. 2024]** « Interrogation sur les récentes révélations de France 2 » (sur le lycée Stanislas) - Éducation nationale - 565 jours.
- **[RN, 26 nov. 2024]** « Situation préoccupante au sein du Centre national de la recherche scientifique » - Enseignement supérieur - 530 jours.
- **[EPR, 3 déc. 2024]** « Dispositions fiscales accordées au Qatar » - Économie et finances - 523 jours.
- **[RN, 4 mars 2025]** « Nomination d'imams par l'Algérie en France » - ministère de l'Intérieur - 432 jours.

Ces questions traversent les clivages politiques (LFI, RN, EPR sont représentés) mais pointent vers des sujets unanimement structurants : entrisme universitaire, écoles confessionnelles, financements étrangers, formation des imams. Le silence prolongé du gouvernement sur ces dossiers - quel que soit le ministre en place - interroge.

Pourquoi c'est important.

Le silence ministériel n'est pas neutre. Quand les questions structurelles sur le frérisme - interdiction de la confrérie, fermeture d'institutions clés (IESH), maîtrise du recrutement des imams, financements qataris - restent sans réponse pendant plus d'un an, c'est le signe que l'exécutif **ne souhaite pas se prononcer publiquement** sur ces dossiers, pour des raisons qui peuvent être diplomatiques (relations avec l'Algérie, le Qatar), juridiques (difficulté à fonder une interdiction des Frères musulmans en droit français) ou politiques (peur de la polarisation). À l'inverse, les questions sur des dossiers identifiables et bornés (un licenciement individuel, un événement précis) reçoivent plus facilement une réponse de circonstance. La carte des silences ministériels est donc une carte des **zones où la prise en considération politique du frérisme bute** - soit qu'elle soit jugée prématurée, soit qu'elle dérange des équilibres extérieurs.

7. Un événement clé : le vote du 22 janvier 2026 sur les Frères musulmans

Malgré l'absence de l'usage précis du mot **frérisme (idéologie) / Frères musulmans (réseau secret)** un vote majeur a eu lieu sur précisément cet objet - la demande d'inscription des Frères musulmans sur la liste européenne des organisations terroristes.

Le **22 janvier 2026**, l'Assemblée nationale a adopté, par **157 voix pour et 101 contre** (scrutin public n° 5106), une proposition de résolution européenne appelant la Commission européenne à « inscrire la mouvance des Frères musulmans et ses dirigeants sur la liste européenne des organisations terroristes » et à « procéder à une évaluation juridique et factuelle du réseau transnational des Frères musulmans ». Le texte était porté par le groupe **Droite Républicaine (LR à l'AN, DR dans notre nomenclature)** dans sa niche parlementaire, après plus de cinq heures de débats houleux.

Comment ont voté les groupes politiques ?

Groupe politique	Vote	Position
Droite Républicaine (DR)	POUR	Auteure de la proposition. Vote unanime du groupe.
Rassemblement National (RN)	POUR	Soutien sans réserve. Marion Maréchal et le groupe ont salué l'adoption comme une victoire idéologique.
UDR	POUR	Soutien sans réserve.
Bloc présidentiel (EPR, HOR, DEM)	POUR (majorité)	Soutien à la majorité, malgré quelques abstentions. La ministre Éléonore Caroit a partagé « l'objectif » mais jugé le texte juridiquement fragile.
LFI-NFP	CONTRE	Vote unanimement contre. Dénonciation d'une « diversion politique opportuniste » risquant de « stigmatiser une partie de nos concitoyens ».
Écologistes (ECOS)	CONTRE	Vote unanimement contre, dans la continuité de la posture défensive observée dans le corpus.
Socialistes (SOC)	CONTRE	Vote unanimement contre.
GDR (communistes)	CONTRE	Vote unanimement contre.

Ce vote confirme la lecture des analyses précédentes :

Le clivage gauche-droite est confirmé.

Le vote reproduit exactement la ligne de partage observée dans le corpus des questions : la droite (RN, DR, UDR) plus le centre (EPR) votent pour ; toute la gauche (LFI-NFP, ECOS, SOC, GDR) vote contre. Aucune fracture transversale n'apparaît. Le frérisme reste un opérateur de partage politique, pas une question consensuelle. La représentation nationale en fait un objet politique, voire politicien.

La Droite Républicaine sort de l'ombre.

Dans le corpus des questions parlementaires, DR ne pesait que 12 questions sur 180, et son usage des termes « frères musulmans » et « islamiste » était marginal. C'est pourtant elle qui a porté la résolution la plus structurante de la période. L'usage du terme est délicat, notamment parce qu'il est préempté par le RN et l'UDR mais cela ne signifie pas que la DR n'y accorde pas d'attention.

Le RN, qui concentre 88 questions sur le sujet - soit près de la moitié du corpus - n'est pas l'auteur de la résolution. C'est une « niche LR » qui a permis l'adoption. Le RN a soutenu mais n'a pas initié, ce qui suggère qu'il n'avait peut-être pas la capacité institutionnelle ou la volonté de porter lui-même le texte.

Le bloc présidentiel sort de sa neutralité procédurale.

Le profil neutre observé dans le corpus (61 % de questions « sans prise de position ») se trouve démenti par ce vote : la majorité a soutenu le texte. Cela signale qu'il y a un seuil - la qualification terroriste - au-delà duquel le centre macroniste accepte de prendre position, alors qu'il évite de le faire dans le travail courant des questions écrites.

Le gouvernement reste prudent.

L'avis de sagesse rendu par la ministre Éléonore Caroit signale que l'exécutif partage l'objectif politique mais redoute la portée juridique. Le texte étant non contraignant, le gouvernement peut le voter sans s'engager opérationnellement. Cela rejoint le constat de la section 7 sur le silence des ministres face aux questions structurelles : on accepte le signal politique, on ne s'engage pas sur l'action.

Pourquoi c'est important. Le vote du 22 janvier 2026 est le moment où le sujet du frérisme passe, dans le débat parlementaire français, **du registre des questions individuelles au registre de la décision collective**. Il valide quatre constats de cette note. D'abord, la politisation gauche-droite est totale et structurelle - aucun député de gauche, aucun député de droite (au sens large) n'a franchi la ligne. Ensuite, la majorité présidentielle peut s'engager publiquement - mais seulement sur des textes déclaratifs, sans implication opérationnelle. Troisièmement, la réponse européenne reste suspendue : la résolution n'a, à ce jour, pas eu de suite contraignante au niveau de l'UE. Et enfin, le silence des ministres face aux questions structurelles posées dans la même période (interdiction des Frères musulmans, fermeture de l'IESH) **contraste avec le vote symbolique** : on accepte de qualifier publiquement, on ne s'engage pas à agir. C'est exactement le diagnostic posé en section 9 : un sujet politiquement utilisé, peu opérationnellement traité.

9. Pour conclure : un problème encore confisqué par la politique partisane

Cette analyse apporte trois enseignements :

- Les groupes politiques ne parlent pas la même langue de l'islamisme - même quand ils traitent du même sujet. Cela explique en grande partie les malentendus du débat public et le sentiment, parfois ressenti, que « personne ne parle de la même chose ».
- La question des mots n'est pas anecdotique. Choisir « radicalisation » plutôt que « entrisme », « discrimination » plutôt que « régulation », « voile » plutôt que « hijab », ce n'est pas le même monde mental - et chaque choix engage une politique publique différente.
- Le débat parlementaire français sur l'islamisme est asymétrique : un groupe (RN) le porte massivement et frontalement ; un autre (LFI-NFP) le ramène presque entièrement à une question de discriminations ; un autre (EPR, le bloc présidentiel) suit ces sujets de manière neutre, sans accuser ni défendre - il fait son travail de contrôle, mais ne porte pas le débat ; les autres groupes se partagent ce qui reste. Une délibération équilibrée suppose que chacune de ces voix soit entendue, mais aussi que chacune accepte de regarder ce qu'elle laisse de côté en parlant comme elle le fait.

L'analyse de ces 184 questions parlementaires fait apparaître un paradoxe : **le frérisme, qui constitue pourtant le principal défi politico-religieux contemporain pour la République française, est traité au Parlement comme un objet de marquage partisan plus que comme une question d'intérêt général.** Chaque famille politique en fait un usage instrumental, plutôt qu'un problème à comprendre et à résoudre collectivement.

L'effet politique : un problème utilisé plutôt que traité

Cette asymétrie produit un effet politique précis. Chaque famille trouve dans le frérisme un objet **utilisable contre ses adversaires** plutôt qu'un problème à comprendre et à résoudre collectivement :

- **Le RN s'en sert** pour caractériser la gauche comme « complice de l'islamisme » et entériner sa propre centralité dans le débat sur l'identité nationale.
- **LFI-NFP s'en sert** pour caractériser la droite comme « islamophobe » et mobiliser un électorat qui se vit comme stigmatisé.
- **Le bloc présidentiel s'en sert** pour démontrer son équilibre et sa capacité de gestion, sans s'engager sur des positions tranchées qui pourraient le déstabiliser.
- **L'exécutif s'en sert** comme d'une variable d'ajustement diplomatique - laisser sans réponse les questions sur l'Algérie, le Qatar ou les Frères musulmans permet de ne pas heurter des partenaires extérieurs.

Les outils analytiques dont disposerait une démocratie pour faire face à un projet politique de transformation profonde - caractérisation doctrinale précise, cartographie des acteurs,

traçabilité des flux financiers, réponse juridique articulée, coopération européenne - restent en grande partie inactivés. Le débat parlementaire, capturé par les positionnements partisans, ne produit pas la connaissance partagée qui permettrait l'action.

Le frérisme comme défi démocratique

Le frérisme, dans la littérature scientifique récente, est identifié comme un **projet structuré, transnational et patient**, dont la stratégie consiste précisément à exploiter les divisions des sociétés démocratiques pour s'y installer durablement, par la culture, l'école, l'économie, le droit, les associations. C'est un projet non violent mais qui vise une transformation profonde du contrat social : la substitution progressive d'une référence culturelle communautaire à la référence républicaine commune.

Face à un tel projet, **la capture partisane du débat fait le jeu du phénomène qu'elle prétend combattre**. Elle empêche la production d'un savoir public de qualité (le frérisme reste un mot avant d'être un objet caractérisé) ; elle empêche la coopération entre familles politiques (chacune voit dans la position de l'autre une menace à neutraliser) ; elle empêche surtout la mise en place d'une réponse publique cohérente, qui suppose une identification partagée du problème.

Sortir de cette impasse suppose un travail de **re-problématisation** qui dépasse les clivages immédiats et qui restitue au frérisme sa nature d'objet politique distinct : ni amalgame avec la sécurité publique et le djihadisme, ni amalgame avec le racisme antimusulman, ni objet symbolique de positionnement électoral. C'est un travail qui appelle la coopération de **chercheurs, de magistrats, d'agents publics et de parlementaires de toutes tendances** - précisément ce qui fait défaut aujourd'hui.

Ce qui se joue dépasse la seule question religieuse. C'est la capacité d'une démocratie à identifier collectivement un problème politique majeur sans le diluer dans les rivalités d'usage.

À défaut, la République laisse le terrain à un projet théocratique qui prospère, depuis cinquante ans, sur l'aveuglement créé par les divisions et les angles morts des sociétés qui l'accueillent.

Source : veille parlementaire CERIF, export du 10 mai 2026.

Dr Florence Bergeaud-Blackler

Anthropologue, Directrice de recherche au CNRS (HDR)

*Présidente-fondatrice du CERIF - Centre Européen de Recherche et d'Information sur le
Frérisme
cerif.eu*